

CENTRE SOCIO-CULTUREL L'AGANTIC

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
(Exercice clos le 31 décembre 2024)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

Aux adhérents,
Centre Socio-Culturel L'AGANTIC
6 rue des Ecoles Républicaines
34190 GANGES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'AGANTIC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédées, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mauguio, le 5 mars 2025

Le commissaire aux comptes
PKF ARSILON COMMISSARIAT AUX COMPTES



Julien DUFRENE
Associé

BILAN

Actif	Du 01/01/2024 au 31/12/2024			31.12.2023
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 327.74	17 327.74		93.37
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	17 327.74	17 327.74		93.37
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTES (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	179 457.59	178 777.26	680.33	3 522.28
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	179 457.59	178 777.26	680.33	3 522.28
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	196 785.33	196 105.00	680.33	3 615.65
STOCKS ET EN-COURS				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
CREANCES D'EXPLOITATION	83 175.44		83 175.44	80 756.50
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	82 834.11		82 834.11	80 755.17
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	341.33		341.33	1.33
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	354 258.39		354 258.39	337 494.10
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	437 431.83		437 431.83	418 250.60
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	634 217.16	196 105.00	438 112.16	421 866.25

BILAN

Passif	31/12/2024 Montant	31.12.2023 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	24 403.06	24 403.06
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	38 112.25	38 112.25
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	231 881.84	222 578.98
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	8 436.74	9 302.86
SITUATION NETTE (1)	302 833.89	294 397.15
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	327.00	867.00
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	327.00	867.00
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	303 160.89	295 264.15
FONDS REPORTEES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (3)		
PROVISIONS POUR RISQUES	15 664.24	12 705.00
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL PROVISIONS (4)	15 664.24	12 705.00
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	16 795.78	8 763.84
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	60 619.15	50 050.18
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	41 872.10	55 083.08
TOTAL DETTES (5)	119 287.03	113 897.10
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	438 112.16	421 866.25

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Toutes les écritures

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024		31.12.2023
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	2 240.00		1 938.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	29 660.36		26 802.96
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		29 660.36	26 802.96
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	404 224.76		376 542.31
VERSEMT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		404 224.76	376 542.31
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	3 178.48		4 981.64
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	1 425.00		1 990.00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		440 728.60	412 254.91
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	78 128.83		70 887.16
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 930.61		6 180.78
SALAIRES ET TRAITEMENTS	262 985.64		254 768.93
CHARGES SOCIALES	87 901.02		72 420.44
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	2 935.32		4 858.24
DOTATIONS AUX PROVISIONS	2 959.24		
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES			
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		439 840.66	409 115.55
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		987.94	3 139.36

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024		31.12.2023
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	6 189.36		5 476.84
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		6 189.36	5 476.84
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		6 189.36	5 476.84
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	819.44		185.04
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	540.00		540.00
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		1 359.44	725.04
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION			38.38
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			38.38
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		1 359.44	686.66

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024		31.12.2023
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		448 277.40	418 456.79
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		439 840.66	409 153.93
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		8 436.74	9 302.86
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	49 854.00		49 854.00
BENEVOLAT	15 373.66		23 504.40
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		65 227.66	73 358.40
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	49 854.00		49 854.00
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE	15 373.66		23 504.40
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		65 227.66	73 358.40

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
TOTAL (875)	0.00	871 Prestations en nature	
861 Mises à disposition gratuite de biens		871000 Contrepartie mise à disposition gratuite	49 854.00
861000 Mise à disposition gratuite de biens	49 854.00	TOTAL (871)	49 854.00
TOTAL (861)	49 854.00	875 Bénévolat	
864 Personnel bénévole		875000 Contrepartie bénévolat, dons	15 373.66
864000 Bénévolat, dons	15 373.66	TOTAL (864)	15 373.66
Total charges contributions volontaires	65 227.66	Total produits contributions volontaires	65 227.66

EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2024

ANNEXE COMPTABLE

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers. Elle comporte des éléments d'informations complémentaires au bilan et au compte de résultat, de façon que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

Ces éléments d'informations ne sont mentionnés que s'ils ont une importance significative.

Cette annexe se présente comme suit :

- Faits caractéristiques de l'exercice
- Événements postérieurs à la clôture
- Règles et méthodes comptables générales
- Règles et méthodes comptables particulières au secteur social
- Autres informations
- Notes sur le bilan et compte de résultat

L'association a pour but de :

- renforcer le lien social, la rencontre entre les publics, l'appropriation de savoirs et de soutenir les publics.
- réunir les enfants en dehors du temps scolaire, d'assurer une continuité éducative laïque à l'enseignement primaire, d'aménager les loisirs des enfants et des adolescents, d'informer et d'accompagner le public qu'elle accueille. Les actions sont regroupées en 4 pôles s'adressant à toutes les générations : enfance, jeunesse, adultes/familles/vie associative et accompagnement social.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

Événements postérieurs à la clôture

Néant.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES GENERALES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Il a été fait application des règlements ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général et le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droit de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels : 3 ans
- Matériel et outillage : 3 ans
- Agencements : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 3 à 10 ans.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine (Arrêté interministériel du 26 décembre 2005).

2.2. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.3. Provision pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée au 31.12.2024 pour 15 664 € selon le barème en vigueur.

2.4. Provision pour risque et charges

Au 31.12.2024, il n'y a pas de provision pour risques et charges autre que celle pour les indemnités de départ à la retraite.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES PARTICULIERES AU SECTEUR SOCIAL

Les règles et méthodes, particulières au secteur social, sont définies par le guide comptable des centres sociaux, réalisé par la Commission Nationale de Financement, agréé par le Ministère de la Solidarité et par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés et avantages en nature alloués

L'information ne peut être communiquée car cela reviendrait à révéler la rémunération d'une personne individuelle.

5. NOTES SUR LE BILAN ET COMPTES DE RESULTAT

5.1. Mouvements des immobilisations et amortissements

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2024					
IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE DES IMMOB. DEBUT EXERC.	ACQUISITIONS ET APPORTS	CESSIONS ET MISES HORS SERVICE	VIREMENTS POSTE A POSTE	VALEUR BRUTE DES IMMOB. FIN DE L'EXERC
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	179 458	0	0	0	179 458
Matériel et outillage	2 907				2 907
Installations Agencement Aménagement	45 443				45 443
Matériel de transport	41 815				41 815
Matériel de bureau & informatique	51 182				51 182
Mobilier de bureau	33 598				33 598
Autres immobilisations	4 512				4 512
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 328	0	0	0	17 328
Logiciels	17 328				17 328
TOTAL IMMOBILISATION	196 786	0	0	0	196 786
AMORTISSEMENTS	MONTANT DES AMORTIS.	AUGMENTATION DOTATION DE L'EXERCICE	DIMINUTION AMORT. AFFER. ELEM. SORTIS D'ACTIF ET REP.	VIREMENTS POSTE A POSTE	MONTANT DES AMORTIS. FIN DE L'EXERC
AMORTIS. DES IMMO. CORPORELLES	175 934	2 842	0	0	178 776
Matériel et outillage	2 907				2 907
Installations Agencement Aménagement	45 443				45 443
Matériel de transport	41 815				41 815
Matériel de bureau & informatique	50 517	665			51 182
Mobilier de bureau	32 182	1 416			33 598
Autres	3 070	761			3 831
AMORTIS. DES IMMO. INCORPORELLES	17 235	93	0	0	17 328
Logiciels	17 235	93			17 328
TOTAL AMORTISSEMENTS	193 169	2 935	0	0	196 104

5.2. Etat des créances et dettes

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2024				
ETAT DES CREANCES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'1 AN	A PLUS DE 5 ANS
ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF CIRCULANT	82 834	82 834		
Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	82 834	82 834		
COMPTES DE REGULARISATION	0	0		
Charges constatées d'avance	0	0		
TOTAL CREANCES	82 834	82 834		

ETAT DES DETTES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'1 AN	A PLUS DE 5 ANS
DETTES	77 415	77 415		
Fournisseurs et comptes rattachés	16 796	16 796		
Personnel et comptes rattachés	30 843	30 843		
Dettes Sociales	29 370	29 370		
Dettes Fiscales	406	406		
Autres Dettes				
COMPTES DE REGULARISATION	41 872	41 872		
Produits constatés d'avance	41 872	41 872		
TOTAL DETTES	119 287	119 287		

5.3. Mouvements des fonds propres, provisions et fonds dédiés

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2024

TABEAU DES MOUVEMENTS DES FONDS PROPRES	Montant au début de l'exercice	Augmentation Dotation de l'exercice	Diminutions Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Fonds propre sans droit de reprise	24 403			24 403
Fonds propres avec droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves	38 112			38 112
Report à nouveau	222 579	9 303		231 882
Résultat	9 303	8 437	9 303	8 437
SITUATION NETTE	294 397	17 740	9 303	302 834
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	867		540	327
TOTAL GENERAL	295 264	17 740	9 843	303 161

TABEAU DES MOUVEMENTS DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentation Dotation de l'exercice	Diminutions Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS	12 705	2 959	0	15 664
Provision départ retraite	12 705	2 959		15 664
Provision risques et charges				0
TOTAL GENERAL	12 705	2 959	0	15 664

TABEAU DES MOUVEMENTS DES FONDS DEDIES	Montant au début de l'exercice	Augmentation Dotation de l'exercice	Diminutions Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
FONDS DEDIES	0	0	0	0
Fonds dédiés				
TOTAL GENERAL	0	0	0	0

5.4. Etat des charges à payer

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2024	
CHARGES A PAYER	
LIBELLE	MONTANT
FACTURES NON PARVENUES	3 450
Honoraires CAC	760
Frais Activités	2 540
Frais bancaires	150
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	30 843
PROVISION CONGES PAYES	30 843
ORGANISMES SOCIAUX	12 061
CHARGES SUR CONGES PAYES	9 472
ŒUVRES SOCIALES	2 589
TOTAL	46 354

4.5. Etat des CCA et PCA

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2024	
CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
LIBELLE	MONTANT
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	0
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	41 872
CD 34 : RSA	32 762
CAF - CLAS	9 110

5.6. Etat des produits à recevoir

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2024	
PRODUITS A RECEVOIR	
LIBELLE	MONTANT
CD 34 : DSL	6 900
CD 34 : RSA	21 444
CAF 34 - PS Jeunes	8 106
CNAF - Animation globale et coordination	24 229
CAF 34 - Animation Collective Familles	7 646
CAF - CLAS	9 839
CARSAT / FFCSLR	2 000
PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES : Commune, CCCGS, Lou Roc et Sourel APEA)	2 670
	82 834

6. AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

EFFECTIF MOYEN ETP	
2024	2023
8	8

Honoraires du commissaires aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes, au titre du contrôle légal des comptes annuels, s'élèvent à 2 920€ TTC.

Contributions volontaires

	Montants
Commune de Ganges	37 090
Communauté des Communes des Cévennes Gangeosies et Suménoises	12 764
Bénévolat, dons	15373,66
TOTAL	65 228